

Garanties et contrat de saillie



Qu'est ce qu'un contrat ?

Un contrat est un accord de volontés conclues entre 2 personnes visant à transmettre, modifier ou éteindre des obligations. Dans le cas du contrat de saillie, il s'établit entre le détenteur d'une jument à faire saillir (l'éleveur) et le mandataire d'un étalon (l'éta lonnier) et se conclut par l'achat par l'éleveur d'une carte de saillie, représentant le droit de faire naître un poulain d'un étalon donné.

Avant tout

Quelles sont les obligations des 2 partis dans le cadre d'un contrat de saillie ?

L'éleveur a pour unique obligation le règlement de la saillie et de ses frais annexes (hébergement, nourriture de la jument...) selon les modalités prévues au contrat.

L'éta lonnier a 3 obligations :

- Une obligation de résultat concernant l'identité de l'éta lon dont est issu le poulain. Dans le cas contraire, sa responsabilité peut être engagée.
- Une obligation de moyen simple concernant la réussite de la saillie et la sécurité de la jument pendant la saillie. En cas d'échec de la saillie, c'est à l'éleveur de prouver le manque de moyen mis en oeuvre par l'éta lonnier. L'éta lonnier ne peut, en premier lieu, être tenu pour responsable de l'échec de la saillie.
- Une obligation de moyen renforcée concernant la sécurité de la jument en dehors de la saillie.



En dehors de ces obligations, un contrat de saillie peut être modifié au bon vouloir des 2 signataires. Il est courant de voir ajouter les garanties ou modifier les modalités présentées ci-dessous. Cette liste n'est cependant ni exhaustive ni exclusive.

Garanties et contrat de saillie



De 200 à 3000 euros HT

En moyenne en 2015 : **1300 euros HT** pour une saillie **d'étalon SF**, hors frais technique

Tarif de la saillie



Evolution du tarif de saillie en fonction de la technique de reproduction choisie

Variable en fonction de :

- L'**âge de l'étalon**. Une saillie d'étalon de 4-6 ans est en moyenne **300 à 400 euros moins chère** que celle d'un étalon de plus de 16 ans.
- La **technique de reproduction** choisie : une IAC est parfois plus chère qu'une monte ou une IAF car les frais techniques augmentent.

Nombre de paillettes incluses



Cette modalité de contrat implique un nombre limité de paillettes vendues avec la carte de saillie et donc un **nombre limité d'inséminations** pour espérer obtenir une gestation. En l'absence d'une garantie "jument pleine en fin de saison" et en cas d'échec des inséminations réalisées, un nouvel achat de paillettes devra être réalisé pour inséminer la jument. Pour limiter les **conséquences économiques** de cette modalité, il est recommandé d'utiliser les étalons peu fertiles (voir fiche fertilité) en IAF plutôt qu'en IAC, ou à défaut de vérifier la présence sur le contrat d'une garantie de report de saillie sur la saison suivante. Essayez de toujours mettre en lien le nombre de paillettes vendues avec la fertilité de l'étalon : peu de paillettes + faible fertilité = peu de chances d'obtenir un poulain. Le nombre de paillettes fournies varie généralement entre **4 et 24**.

Poulain vivant à 48h



Cette modalité de contrat permet, en cas de vacuité ou d'avortement de la jument après la fin de la saison de reproduction ou de mort du poulain durant ses 48 premières heures de vie, de **reporter le contrat de saillie** sur la saison de reproduction suivante, sans frais supplémentaire engagé de la part du propriétaire de la jument, ou de **ne régler qu'une partie des frais de saillie**.

Garanties et contrat de saillie

Jument
gestante en
fin de saison



La garantie jument gestante en fin de saison est une modalité permettant, en cas de vacuité de la jument à saillir à la fin de la saison, de **ne régler qu'une partie des frais prévus** dans le contrat de saillie. Elle est particulièrement appréciée lors d'achat de saillie d'un étalon peu fertile, ou lorsque la jument est elle-même peu fertile (voir Fiche 4. Fertilité et techniques de reproduction). Elle ne couvre cependant pas le risque de décès du poulain à la naissance ou d'avortement de la jument en fin de gestation.

A RETENIR :

Il est indispensable de lire en détail chaque contrat de saillie avant sa signature. Une même dénomination de garantie peut engendrer des conséquences différentes selon les termes employés dans le contrat. Par exemple, une garantie jument gestante peut impliquer un remboursement des frais de saillie par l'éta lonnier OU un report de la saillie sur la saison suivante.

De manière générale, il est appréciable d'avoir une garantie poulain vivant à 48H de vie ou, à défaut, une garantie jument gestante en fin de saison.

Lors de l'achat d'un contrat, pensez à mettre le nombre de paillettes vendues en lien avec la fertilité de l'étalon. Acheter un étalon peu fertile avec un contrat à 4 paillettes peu aboutir à une absence de gestation à la fin de la saison.

Liens
utiles



Retrouvez sur notre page Ressources :

- Les sites des principaux distributeurs d'étalons en France
- Le lien vers le site Légifrance définissant les modalités d'un contrat